



MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 1 5 JUIL. 2010

La ministre de l'éducation nationale, porte-parole du gouvernement

à

Monsieur le président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

Secrétariat général

Direction des affaires juridiques

Sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire

Bureau des affaires générales

DAJ A3 n°10- 0/98

Courrier au président de la CNIL – déclaration du traitement dénommé « Livret personnel de compétences »

Affaire suivie par Maryline Javoy Tėlėphone 01 55 55 38 75 Télėcopie 01 55 55 31 71 Mél. maryline.javoy @education.gouv.fr

110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP Objet : déclaration d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret personnel de compétences ».
Référence : lettre DAJ A3 n° 10-103 du 13 avril 2010.

Par courrier cité en référence, un dossier de déclaration relatif à un nouveau traitement automatisé dénommé « Livret personnel de compétences » vous a été adressé.

Ce traitement, qui n'était jusque là mis en œuvre que dans 6 académies, à titre expérimental, sera généralisé à tous les établissements scolaires du second degré à la rentrée 2010.

Je vous prie, en conséquence de trouver, ci-jointe, la déclaration relative à cette application dans sa version définitive.

Les données recueillies sont relatives à l'identité des enseignants et des élèves ainsi qu'à la scolarité des élèves (niveau de scolarisation, langues vivantes étudiées, options choisies, maîtrise des compétences du socle commun).

Les destinataires de ces données seront les enseignants de l'équipe éducative, les chefs d'établissement, les conseillers principaux d'éducation, ainsi que les membres du jury du diplôme national du brevet.

L'application « Livret de compétences» se présentant sous la forme d'un nouveau module du traitement de gestion des établissements du second degré dénommé SCOLARITE, c'est le dossier de sécurité relatif à cette application qui a été joint au dossier de déclaration.

Je certifie que le présent traitement satisfait aux exigences de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le récépissé de cette déclaration par retour de courrier.

Pour le ministre et par délégation La chef de service adjointe à la directrice des affaires juridiques

PJ: formulaire de déclaration normale et ses annexes

Isabelle ROUSSEL

CNIL DÉCLARATION NORMALE

Commission Nationale de

l'Informatique et des Libertés		
8 rue Vivienne 75083 Paris cedex 02	PREMIERE DECLARATION	X Cadre réservé à la CNIL
Tél: 01 53 73 22 22 Fax: 01 53 73 22 00	DECLARATION DE MODIFICATION	N° d'enregistrement
www.enil.fr	Préciser dans ce cas le n° d'enreg traitement que vous souhaitez modifier :	
		DT
		A
2		
2 Déclarant	-	
Statut juridique: Secteur pul	blic X ou Secteur privé □	
Nom (prénom) ou raison sociale Mir	nistère de l'Éducation Nationale	SigleMEN
		N° SIRET LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
Service Direction Générale de l'En	seignement Scolaire	N° APE 751A
Adresse 110 rue de Grenelle		
Code postal 75357 SP		
Ville PARIS		Téléphone 01.55.55.12 70
Adresse électronique directeur.dges	sco@education.gouv.fr	Fax
3 Service ou organisme cha	rgé de la mise en œuvre du traiteme	ent
Si le nom et les coordonnées sont ide	entiques à ceux de l'organisme déclarant coch	cz X, sinon complétez ci-dessous
		N° SIRET
Service		N° APE
Adresse	111111111111111111111111111111111111111	TO THE STATE OF TH
Code postal Ville		Téléphone
	······································	Fax
4 Service ou organisme cha	rgé du droit d'accès	
Si le nom ET les coordonnées sont ic	dentiques à ceux de l'organisme déclarant, coo	chez 🗀 1
	à ccux du service chargé de la mise	en œuvre, cochez 🔲 2, sinon complétez ci-dessous
		Sigle
Dans chaque collège ou lycée profes	sionnel concerné : le chef d'établissement	N° SIRET
Service :		N° APE
Adresse		
Code postal Ville		Téléphone
Adresse électronique		Fax
5 Contact CNIL / Personne	à contacter :	
Nom et PrénomMme Marie-Clau		FonctionChargée de mission
Adresse électronique marie-claude.		Téléphone 01.55.55.33.55
cochez A Z, a ceux du service charg	gé du droit d'accès, cochez X3, sinon complé	
Raison Sociale		Sigle
	***************************************	The state of the s
Service		N° APE
		Téléphone
Code westel		

Catégories d'informations fournies

12	Catégories des destinataires		In			T _		Γ.		1				7			
	Enseignants de l'équipe éducative (pour leurs	A	В	С	D	Е	F	G	Н	I	J	K	L	M	N	0	P
	élèves uniquement)	X				X											
2	Chef d'établissement (tous les élèves)	X				X											
3	Conseiller principal d'éducation (tous les élèves)	X				X		П									
4	Meubrach by brave + (DNB)	132			To	×											
5	(3.14.0)																
6																	
7																	
8			-														
9	1																
10																	
	Mesures prises pour informer les inté	ress	és d	le le	eurs	dro	its										
	par une mention sur le questionnaire de collecte			þ	ar aff	ichag	е	=					-		-		
	par la remise d'un document			P	ar un	e mer	tion	sur le	site i	ntern	et						
	par envoi de courrier			10	ar int	ranet								-		-	-
X	Autres	-								-		·/		-			
Si vo	us avez coché « Autres », précisez : mention sur le	s doc	cume	nts in	ndivid	uels e	Edités	nar I	annl	icatio	ın	-					
						1220		Pur		101111	711						ĺ
14	Moyens permettant d'exercer son droi	it d'	acc	ès								******				411112	
	par un accès en ligne à leur dossier		Х		ar voi	e pos	tale	-	-								
Х	par courrier électronique		X	Si	ur pla	ce											\dashv
X	Autres												-				-
Si vo	us avez coché « Autres », précisezDemande écri	te ef	fectu	éc pa	ır les ı	espo	nsabl	es lég	aux c	le 1'6	lève o	lirect	emen	t cur	lo ani	mat d	-
corres	pondance de l'élève.												OILIO!	t aui	iv cal	net 0	-
Délai	moyen de communicationquelques jours						1	Dráci	cor 7	iou	n 1		2				\dashv
-							(1 1 001	302 2	. jour	s, I II	iois, .	o ans,	, etc.)		- 1

15 Signataire. Le signataire de la déclaration représente obligatoirement le déclarant

Date le 15 JUIL. 2010 / /20 Signature	irecteur général de l'enseignement scolaire Téléphone 01.55.55.12.70
Signature Signature	Mn

Le récépissé de la présente déclaration est obligatoirement expédié au signataire.
Si vous souhaitez qu'un double du récépissé soit adressé au « contact CNIL », cochez X
Le récépissé est expédié en priorité à l'adresse électronique. A défaut, ou en cas d'échec, le récépissé est expédié à l'adresse postale du déclarant, à l'attention du signataire. Si cette option est choisie, il est également expédié au contact CNIL à l'adresse indiquée.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé à la CNIL. Elles sont destinées aux membres et services de la CNIL chargés de l'instruction du dossier ainsi qu'au public dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations qui vous concernent en vous adressant à la CNIL 8 rue Vivienne 75083 PARIS CEDEX 02.

ANNEXE POINT 6 - Présentation du traitement

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation pour l'avenir de l'école a institué un socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable pour chaque élève de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.

L'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences du socle commun fait l'objet d'une évaluation et d'une validation par les enseignants. Conformément au décret n° 2007-860 du 14 mai 2007 (codifié aux articles D. 311-6 à D. 311-9 du code de l'éducation) relatif au livret personnel de compétences, la mention de ces validations fait l'objet d'un enregistrement dans le livret personnel de compétences.

Le modèle national du livret de compétences est défini par un arrêté du 14 juin 2010 relatif au livret personnel de compétences.

Dans la perspective de la prise en compte de la maîtrise des compétences du socle au palier 3 pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) lors de la session 2011, conformément à l'article L. 332-6 du code de l'éducation et à l'arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, la gestion numérique du livret doit impérativement se mettre en place dans les établissements scolaires à la rentrée 2010.

Dans cet objectif, une application numérique appelée « livret personnel de compétences » a été expérimentée dans 6 académies au printemps 2010. Elle est généralisée à l'ensemble des établissements scolaires à la rentrée 2010. Cette application est dédiée aux opérations d'enregistrement des compétences validées, à l'édition des attestations, ainsi qu'à la remontée des données nécessaires vers les applications nationales de gestion du DNB (Notanet et OCEAN).

6 Traitement déclaré	
Finalité du traitement : enregistrement de la validation des sept compétences du socle commun de connaissar les élèves du second degré en vuc de l'obtention du socle en fin de scolarité obligatoire (palier 3 : fin de 3° ou	nces et de compétences pour 16 ans)
L'application « livret personnel de compétences » vise la gestion numérique, dans les établissements du secon de compétences introduit par les articles D. 311-6 et suivants du code de l'éducation, et dont le modèle nationa juin 2010 relatif au livret de compétence, publié au JO du 1 ^{er} juillet 2010 (cf PJ). L'application permet pour les - la validation des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, tel que dé et suivants du code de l'éducation, par les enseignants et CPE; - l'édition de l'attestation de maîtrise des compétences au palier 3 (cf. P.J.); - la remontée de la mention de la validation des compétences du socle, exigées pour l'obtention du dip (DNB) à compter de la session 2011; - la constitution d'éléments de statistiques académiques et nationales liées au socle commun de connais	d est défini par arrêté du 14 s élèves du second degré : fini par les articles D. 122-1 blôme national du brevet
L'application, expérimentée au premier semestre 2010, est déployée nationalement à partir de la rentrée 2010.	2
Nom du logicielApplication « Livret personnel de compétences »	
Population concernée : Les élèves des collèges et des classes de 3 ^{ème} installées en LP Année de mise	en œuvre : 2010
7 Transferts d'informations hors de l'Union européenne	
	X NC
Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » 8 Fonctions de l'application 1. Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Seuls les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ;	l'établissement (soit les cet les chefs d'établissement
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » Fonctions de l'application Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ; Edition des attestations officielles par le chef d'établissement, édition de documents de suivi à destinat enseignants et CPE 	l'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » 8 Fonctions de l'application 1. Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ; 2. Edition des attestations officielles par le chef d'établissement, édition de documents de suivi à destinat 	l'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » Fonctions de l'application Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ; Edition des attestations officielles par le chef d'établissement. édition de documents de suivi à destinat enseignants et CPE Remontée des validations acquises par les candidats au Diplôme National du Brevet (DNB) vers l'appl (OCEAN et NOTANET) : seule la validation (ou non) des 7 compétences est transmise à ces application 	l'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les lication de gestion du DNB ons, sans le détail des
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » Fonctions de l'application Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ; Edition des attestations officielles par le chef d'établissement, édition de documents de suivi à destinat enseignants et CPE Remontée des validations acquises par les candidats au Diplôme National du Brevet (DNB) vers l'appl (OCEAN et NOTANET) : seule la validation (ou non) des 7 compétences est transmise à ces applicatio évaluations des différents items. Fournir des statistiques à l'établissement, aux académies ainsi qu'au ministère : en effet, la proportion les compétences du socle commun fait partie des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres des compétences du socle commun fait partie des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres du socle commun fait partie des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres des indicateurs de performance exigées par la loi preprinteres de perform	l'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les lication de gestion du DNB ons, sans le détail des d'élèves de 3 ^{ème} maîtrisant de relative aux lois de
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » Fonctions de l'application Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'emembres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences; Edition des attestations officielles par le chef d'établissement. édition de documents de suivi à destinat enseignants et CPE Remontée des validations acquises par les candidats au Diplôme National du Brevet (DNB) vers l'appl (OCEAN et NOTANET): seule la validation (ou non) des 7 compétences est transmise à ces application évaluations des différents items. Fournir des statistiques à l'établissement, aux académies ainsi qu'au ministère : en effet, la proportion les compétences du socle commun fait partie des indicateurs de performance exigées par la loi organique finances. Ce chiffre de réussite est présenté au parlement tous les trois ans. Échanges de données Si vous répondez OUI à la question 1 ou 2, vous devez également compléter les annexes* « Échanges de donn votre traitement relève de la demande d'autorisation. 	l'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les lication de gestion du DNB ons, sans le détail des d'élèves de 3 ^{ème} maîtrisant de relative aux lois de
 Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne » Fonctions de l'application Saisie et consultation du livret personnel de compétences des élèves par les enseignants, CPE et chef d'membres de l'équipe pédagogique citée dans l'arrêté de 2010, en P.J.). Sculs les professeurs principaux saisissent les validations de compétences ; Edition des attestations officielles par le chef d'établissement, édition de documents de suivi à destinat enseignants et CPE Remontée des validations acquises par les candidats au Diplôme National du Brevet (DNB) vers l'appl (OCEAN et NOTANET) : seule la validation (ou non) des 7 compétences est transmise à ces application évaluations des différents items. Fournir des statistiques à l'établissement, aux académies ainsi qu'au ministère : en effet, la proportion les compétences du socle commun fait partie des indicateurs de performance exigées par la loi organique finances. Ce chiffre de réussite est présenté au parlement tous les trois ans. Échanges de données Si vous répondez OUI à la question 1 ou 2, vous devez également compléter les annexes* « Échanges de données 	d'établissement (soit les et les chefs d'établissement ion des familles par les lication de gestion du DNB ons, sans le détail des d'élèves de 3 ^{ème} maîtrisant de relative aux Jois de

 10 Sécurités et secrets

 Mettez-vous en place des règles permettant de contrôler l'accès à l'application ?
 OUI X
 NON □

 Prenez-vous des dispositions pour protéger votre réseau des intrusions extérieures ?
 OUI X
 NON □

 Les données elles-mêmes font-elles l'objet d'une protection particulière (anonymisation, chiffrement...)? OUI X
 NON □

^{*} Vous pouvez vous procurer les annexes sur le site de la CNIL, www.cnil.fr, ou bien dans le guide « Déclarer à la CNIL »

11 Catégories de données

× C	até	Catégories de données enregistrées Données d'Identification (nom, prénoms sexe, imitales, n's d'ordre, date et lieu de naissance)	istrées noms sexe, naissance)	istrées Détails des données traitées inoms sexe, elèves : Nom, prénom, INE (identifiant national date de naissance) Enseignants : nom, prénom	
	B	NIR, N° de Sécurité Sociale ou consultation du RNIPP	ation du	ation du	ation du
	0	Situation familiale			
-	D	Situation militaire			
	F	Formation – Diplâmes – Distinctions	=	Niveau de scolarisation - division dans l'aquelle l'élève est scolarisé — langues vivantes étudiées — options suivies — maîtrise des compétences du socle commun	Niveau de scolarisation - division dans l'aquelle l'élève est scolarisé — langues vivantes étudiées — options suivies — maîtrise des compétences du socle commun scolaire
国		Adresse, caractéristiques du logement		1.100 - 4111	
ଦ	1	Vie professionnelle			
王		Situation économique et financière			
-		Moyens de déplacement des personnes			
	Coot	Utilisation des médias et moyens de communication			
	7	Données à caractère personnel faisant apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou les appartenances syndicales des personnes	ues,	ues,	ues,
-	-	Données biométriques			
3		Santé, données génétiques, vie sexuelte			
Z		Habitudes de vie et comportement			
0		Informations en rapport avec la police			